

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

PROCÈS-VERBAL

Séance régulière du conseil municipal

Tenue le 04 novembre 2024

Séance régulière de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay tenue le 04 novembre 2024 à 19:00 au bureau de la municipalité à laquelle étaient présents le maire M. Gilles Dufour et les conseillers suivants :

M. Dario Perron
Mme Camille Sasseville
M. Alexandre Dufour
Mme Véronique Belley
M. Dany Labrecque
M. Alain Sasseville

Absent : M. Alexandre Dufour

Assiste également à cette séance régulière madame Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière.

RÉSOLUTION 2024-11-133

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert pour qu'il y ait possibilité d'y inscrire d'autres éléments jusqu'à l'épuisement dudit ordre du jour.

RÉSOLUTION 2024-11-134

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE conformément aux dispositions de l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), tous les membres présents du Conseil déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

RÉSOLUTION 2024-11-135

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU
10 OCTOBRE 2024**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 10 octobre 2024, celui-ci ayant été transmis depuis quelques jours.

RÉSOLUTION 2024-11-136

MAISON HALTE SECOURS

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une demande d'aide financière provenant de la Maison Halte Secours;

ATTENDU QUE la mission de l'organisme est d'offrir sécurité, support, accompagnement et hébergement aux femmes et enfants victimes de violence conjugale de tout le secteur de la MRC Maria-Chapdelaine;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay versent un montant de 150.00\$.

RÉSOLUTION 2024-11-137

COMPTES PAYÉS D'OCTOBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés du mois d'octobre 2024, telle que déposée aux membres du conseil, totalise un montant de 295 686.64\$;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal adopte la liste des comptes payés du mois d'octobre 2024, telle que déposée aux membres du conseil, laquelle liste totalise un montant de 295 686.64\$.

COMPTES PAYÉS D'OCTOBRE 2024

Fournisseurs	Montant
Total des fournisseurs	283 625.11\$

SALAIRES PAYÉS D'OCTOBRE 2024

Salaires	Montant
Total des salaires	12 061.53\$

RÉSOLUTION 2024-11-138

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE M. Alain Sasseville soit nommé maire suppléant du 05 novembre 2024 au 17 janvier 2025.

RÉSOLUTION 2024-11-139

ACCEPTATION DE LA CORRECTION DE LA LISTE : PRIORISATION DES PROJETS- FONDS PARTICIPATIFS RURAL 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité porteur doivent établir une priorisation de projets annuelle et que cette priorisation doit être présentée et approuvée au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité porteur ont fait une correction dans la priorisation des activités;

CONSIDÉRANT QUE cette priorisation a été présentée comme suit :

- 1 **Correction du montant** : Fête de la St-Jean = 4 000\$
- 2 **Correction du montant** : Spectacle d'été = 4 000\$
- 3 **Correction du montant** : Fête et spectacle de Noël = 2 000\$

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil acceptent la correction de la priorisation des projets qui seront présentés aux fonds participatifs rural 2024 pour un montant de 10 000.00\$.

RÉSOLUTION 2024-11-140

ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène veulent faire épandre du calcium dans les rangs de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay adhère au regroupement de l'UMQ pour faire l'achat d'environ 30 000 litres de chlorure liquide.

RÉSOLUTION 2024-11-141

ADJUDICATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE LA STATION DE POMPAGE

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé à M. Jean-Clément Boudreault s'il était encore intéressé à déneiger le stationnement de la station de pompage pour l'hiver 2024-2025;

CONSIDÉRANT QU'il a manifesté son intérêt pour effectuer le contrat aux mêmes conditions que l'an passé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le contrat de déneigement de la station de pompage pour l'hiver 2024-2025 soit renouvelé avec M. Jean-Clément Boudreault pour un montant de 50\$ / chaque fois qu'il ira faire le déneigement;

QUE le conseil municipal mandate le maire et la directrice générale / greffière-trésorière à signer le contrat au nom de la municipalité.

RÉSOLUTION 2024-11-142

AVIS DE MOTION

PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA DÉTERMINATION DU TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

Monsieur le conseiller Alain Sasseville donne un avis de motion voulant qu'il soit présenté à une séance ultérieure un règlement portant le numéro 231-2024 afin de déterminer le taux de taxes de la municipalité pour l'exercice financier 2025;

À cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

À la séance prévue pour son adoption, il ne sera pas nécessaire d'effectuer une lecture dudit règlement étant donné la demande de dispense de lecture produite par Monsieur le conseiller Alain Sasseville.

RÉSOLUTION 2024-11-143

AVIS DE MOTION

DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT- RÈGLEMENT NUMÉRO 230-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 204-2022 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Avis de motion est par les présentes donné par M. Dany Labrecque qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 230-2024 modifiant le règlement numéro 204-2022 sur la gestion contractuelle sera présenté pour adoption dans le but de respecter la Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2023, chapitre 33), sanctionnée le 8 décembre 2023 (projet de loi 39), de même que la Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.Q. 2024, chapitre 24), sanctionnée le 6 juin 2024 (projet de loi 57), modifient certaines dispositions du CM ou de la LCV relativement à certaines mesures qui peuvent être adoptées par les Municipalités ou les Villes dans leur règlement de gestion contractuelle;

QUE le projet de Règlement numéro 230-2024 portant sur la modification du règlement sur gestion contractuelle est déposé lors de la séance et une copie est jointe en annexe au présent avis.

RÉSOLUTION 2024-11-144

SÉANCE SPÉCIALE – ADOPTION DU BUDGET

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la date de séance spéciale soit fixée au 09 décembre 2024 à 18h30.

RÉSOLUTION 2024-11-145

AVIS DE MOTION

PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

Madame Véronique Belley donne un avis de motion voulant qu'il soit présenté à une séance ultérieure un règlement portant le numéro 229-2024 afin de réduire aux prochaines élections 2025 le nombre d'élus et que le conseil soit plutôt composé du maire et de quatre (4) conseillers;

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 02 décembre 2024 à 19h00 à la salle communautaire de St-Eugène-d'Argentenay. Au cours de cette assemblée publique, le Maire ou un autre membre du Conseil, désigné par le Maire, expliquera les projets de règlement et les conséquences de leur adoption ou de leur entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

À cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

À la séance prévue pour son adoption, il ne sera pas nécessaire d'effectuer une lecture dudit règlement étant donné la demande de dispense de lecture produite par Madame Véronique Belley.

RÉSOLUTION 2024-11-146

AVIS D'INTENTION - ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LE PARTAGE DE SERVICES EN INSPECTION MUNICIPALE

ATTENDU QUE les municipalités sont appelées à fournir des services de plus en plus diversifiés dans les domaines de l'aménagement et du développement du territoire;

ATTENDU QUE les municipalités doivent relever des défis importants en lien avec la rareté de main-d'œuvre afin de recruter et de garder des employés qualifiés;

ATTENDU QUE dans ce contexte, la mise en commun de services est un choix judicieux pour les municipalités qui veulent se donner des services de qualité;

ATTENDU QUE les municipalités de Notre-Dame-de-Lorette, Péribonka, Saint-Augustin, Saint-Eugène-d'Argentenay, Sainte-Jeanne-d'Arc et Saint-Stanislas ont demandé une offre de services en Urbanisme & environnement à la Régie intermunicipale GEANT;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale GEANT a déposé une offre de services pour une durée de 5 ans;

ATTENDU QUE l'offre de services comprend un poste permanent temps plein pour un inspecteur municipal;

ATTENDU QU'à des fins de justification de l'embauche d'une nouvelle ressource et de planification budgétaire, la Régie intermunicipale GEANT demande que chaque municipalité participante confirme, par résolution, son intention de se prévaloir des services offerts par la Régie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de St-Eugène-d'Argentenay confirme son intention de se prévaloir des services en urbanisme et en environnement de la Régie intermunicipale GEANT, pour l'équivalent d'environ une demi-journée par semaine.

RÉSOLUTION 2024-11-147

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la présente séance soit levée à 20h00.



Gilles Dufour
Maire



Karine Ouellet
Directrice générale / greffière-trésorière

<u>PROPOSÉ PAR</u>	<u>Nº DE RÉOLUTION</u>
Mme Camille Sasseville	2024-11-133
M. Dario Perron	2024-11-134
Mme Véronique Belley	2024-11-135
Mme Camille Sasseville	2024-11-136
M. Dany Labrecque	2024-11-137
M. Dario Perron	2024-11-138
Mme Véronique Belley	2024-11-139
Mme Camille Sasseville	2024-11-140
M. Alain Sasseville	2024-11-141
M. Alain Sasseville	2024-11-142
M. Dany Labrecque	2024-11-143
M. Dario Perron	2024-11-144
Mme Véronique Belley	2024-11-145
Mme Camille Sasseville	2024-11-146
M. Alain Sasseville	2024-11-147